

LA CHAILLEUSE CONSEIL MUNICIPAL

Compteurs Linky : c'est non à l'unanimité

Les élus ont refusé à l'unanimité la proposition d'ErDF d'installer des compteurs électriques Linky, nouvelle génération, sur la commune.

■ Compteurs

La décision a été prise en connaissance de cause après lecture du dossier de communication d'ErDF et des contre arguments développés par Christian Labet, appuyé par Jean-Paul Gaulier qui a détaillé le communiqué de la Ligue des droits de l'Homme du 19 avril 2016. L'autre argument pour refuser l'installation de ces compteurs Linky, repris par le maire : « Ces compteurs sont la propriété de la collectivité et de ce fait, le maire est le seul responsable en cas d'incident. Les dommages causés par les champs et ondes électromagnétiques sont exclus des assurances. » Les élus ont alors assuré que « pour autant, les propriétaires et locataires qui tiennent à s'équiper de ces compteurs auront la possibilité de le faire à condition de décharger la commune de toute responsabilité. » Les textes de référence sont à disposition en mairie.

■ Éclairage public

Les communes historiques qui forment la commune nouvelle n'ont pas les mêmes pratiques question éclairage et économie d'énergie. « Étein-



■ Les élus ne veulent pas que le compteur soit installé.

Photo d'illustration Philippe JUSTE

dre ou pas ? Faut-il uniformiser et avoir la même politique ? » Si des diagnostics ont été réalisés dans les quatre villages, ils ne seront chiffrés qu'en juin par le Sidec.

■ Dotation

Prévue à hauteur de 105 478 euros au budget primitif, la DGCL (Dotation générale des collectivités locales) a été notifiée à 109 164 euros. Soit une augmentation de 3,5 % et « au total 10 % de plus que si l'on était resté en communes historiques. »